Ouvertures

Pour une politique de santé publique lisible

En France, la loi dite de "modernisation de notre système de santé" a occupé largement l'actualité pendant près de deux ans. Au final, cette loi suscite de nombreuses interrogations.

Un fourre-tout. À l'origine, le projet de loi comptait 57 articles portant sur des sujets variés, avec l'objectif affiché de moderniser le système de santé. Il ne s'inscrivait pas dans une vision de santé publique claire comme l'ont été par exemple la loi "Démocratie sanitaire" de 2002 ou la loi "Sécurité du médicament" de 2011. De nombreux acteurs ou lobbies ont vu dans ce projet de loi l'occasion d'obtenir des mesures qui leur importaient. Au fil des amendements, la loi est devenue un vaste fourre-tout de 227 articles, impossible à résumer (1).

Prises individuellement, de nombreuses mesures semblent justifiées dans divers domaines : évolution du métier pour les sages-femmes et infirmiers, tabagisme, alcool, obésité, contraception, IVG, nouveaux droits des patients, audition, optique, communication entre soignants, contention médicale, appareils à UV, etc. Ensemble, elles constituent un enchevêtrement inextricable. De multiples ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires sont attendus pendant des mois, au risque de blocages multiples et de dérives.

Un débat public embrouillé. Pendant près de deux ans, le temps des débats, l'énergie des acteurs et les médias ont été monopolisés par quelques sujets seulement, épouvantails pour les uns, prétextes à posture pour les autres : paquet neutre de cigarettes, "salles de shoot", tiers payant…

Après la promulgation de la loi, il reste des inquiétudes et des luttes menées sur des sujets comme l'évolution du service public de santé mentale et le rapprochement des hôpitaux en "groupements hospitaliers de territoire". Le tiers payant généralisé suscitera sans doute encore de longues négociations. Comme au mikado, chaque mesure touchant un secteur aura des répercussions sur d'autres, difficiles à anticiper.

La santé publique en manque de pédagogie. Des choix de politique de santé explicites et débattus publiquement auraient aidé à mieux distinguer les évolutions politiques structurantes du système de santé et les évolutions techniques ou organisationnelles. Mais entre les messages simplificateurs, « *oui à la gratuité des soins* » et « *non à la loi de santé publique* », le public n'aura pas eu beaucoup l'occasion de comprendre les enjeux d'une loi de "santé publique".

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- "Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé" *Journal Officiel* du 27 janvier 2016 : 111 pages.

Téléchargé sur prescrire.org le 08/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement